



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
Secteur cadre de vie-technique	689	2875
Entreprises d'architecture	505	1 801
Entreprises d'économistes de la construction	47	117
Entreprises d'experts en automobile	42	300
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	95	657
Secteur juridique	979	3 068
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	32	243
Cabinets d'avocats	756	1 841
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	20	62
Études d'huissiers de justice	171	922
Secteur santé	7 913	27 291
Cabinets dentaires	2 313	4 837
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	56	3 065
Cabinets médicaux	3 523	8 257
Pharmacie d'officine	1 662	9 683
Cliniques vétérinaires	359	1 449
Grand Est	9 581	33 234
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source: Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement similaires aux moyennes nationales.

Mais, ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à trois salariés sur quatre dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible (58 %) pour la branche des entreprises d'architecture et nettement plus élevé pour les entreprises d'experts en automobile ;
- le plan de formation concerne 53 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires et celle des offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires ;
- plus d'un tiers des salariés du secteur santé ont suivi une formation dans le cadre du plan avec un taux très élevé pour la pharmacie d'officine ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 5 à 8 % des entreprises en moyenne. Mais les deux tiers des branches (8 sur 13) présentent cependant des taux supérieurs à 10 % pour la mobilisation du contrat de professionnalisation.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	2 %	73 %	8 %	8 %	94 %
	1 %	2 %	58 %	4 %	5 %	80 %
	0 %	0 %	70 %	0 %	0 %	84 %
	4 %	6 %	90 %	27 %	39 %	98 %
	4 %	2 %	85 %	24 %	12 %	85 %
	3 %	3 %	53 %	8 %	9 %	72 %
	4 %	4 %	88 %	30 %	27 %	94 %
	2 %	4 %	50 %	5 %	8 %	55 %
	6 %	0 %	70 %	19 %	0 %	76 %
	3 %	2 %	34 %	13 %	9 %	89 %
	1 %	1 %	35 %	4 %	2 %	41 %
	3 %	2 %	18 %	7 %	4 %	25 %
	0 %	0 %	11 %	16 %	12 %	99 %
	1 %	0 %	16 %	2 %	1 %	15 %
	2 %	1 %	82 %	13 %	7 %	91 %
	3 %	1 %	37 %	10 %	5 %	84 %
Grand Est	2 %	1 %	40 %	5 %	3 %	49 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 73 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 8 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 8 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 14 % des effectifs régionaux et 18 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Ce différentiel est essentiellement dû au secteur santé où les femmes représentent 91 % de la population mais 86 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	59 %	41 %
	68 %	32 %
	67 %	33 %
	45 %	55 %
	56 %	44 %
	79 %	21 %
	74 %	26 %
	82 %	18 %
	70 %	30 %
	80 %	20 %
	86 %	14 %
	88 %	12 %
	83 %	17 %
	86 %	14 %
	86 %	14 %
	89 %	11 %
Grand Est	82 %	18 %
Ompl	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMIS LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 31 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 15 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	28 %	27 %	45 %
	38 %	10 %	52 %
	16 %	10 %	74 %
	14 %	52 %	34 %
	24 %	35 %	41 %
	29 %	15 %	56 %
	26 %	11 %	63 %
	34 %	16 %	51 %
	35 %	15 %	50 %
	19 %	18 %	63 %
	32 %	8 %	60 %
	19 %	6 %	76 %
	17 %	40 %	42 %
	18 %	23 %	58 %
	37 %	4 %	59 %
	27 %	5 %	68 %
Grand Est	31 %	11 %	58 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 45 % des salariés formés dans six branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 64 % des salariés et 55 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	45 %	30 %	25 %
	44 %	32 %	25 %
	48 %	18 %	34 %
	44 %	31 %	25 %
	47 %	27 %	26 %
	44 %	26 %	30 %
	47 %	25 %	27 %
	41 %	26 %	32 %
	38 %	25 %	38 %
	49 %	26 %	24 %
	45 %	26 %	29 %
	48 %	23 %	30 %
	38 %	24 %	37 %
	43 %	28 %	29 %
	45 %	27 %	29 %
	55 %	24 %	20 %
Grand Est	45 %	27 %	28 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près des trois quarts des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cliniques vétérinaires, cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, entreprises d'économistes de la construction).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	23 %	39 %	38 %	0 %
	25 %	42 %	32 %	1 %
	41 %	36 %	23 %	0 %
	21 %	43 %	36 %	0 %
	17 %	32 %	51 %	0 %
	25 %	39 %	34 %	2 %
	11 %	52 %	37 %	0 %
	29 %	32 %	36 %	3 %
	45 %	13 %	43 %	0 %
	25 %	50 %	23 %	1 %
	26 %	50 %	22 %	1 %
	56 %	32 %	11 %	0 %
	16 %	34 %	27 %	23 %
	25 %	32 %	42 %	1 %
	23 %	56 %	20 %	0 %
	36 %	45 %	19 %	1 %
Grand Est	26 %	48 %	25 %	1 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent légèrement moins à la formation que ceux à temps complet : leur poids est un peu plus faible dans l'effectif des salariés ayant bénéficié d'une formation.

Les écarts sont particulièrement importants dans la branche des cabinets médicaux (17 points).

En revanche, dans les branches des études d'huissiers de justice c'est la situation inverse.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	80 %	20 %
	78 %	22 %
	72 %	28 %
	83 %	17 %
	83 %	17 %
	75 %	25 %
	76 %	24 %
	75 %	25 %
	75 %	25 %
	76 %	24 %
	68 %	32 %
	68 %	32 %
	76 %	24 %
	73 %	27 %
	67 %	33 %
	60 %	40 %
Grand Est	70 %	30 %
Ompl	73 %	27 %